

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE 2018-2022

COMITE TECHNIQUE
19 octobre 2021



Rappel des axes du schéma départemental de l'Autonomie

Axe 1 : Bien vivre à domicile

**Axe 2 : Apporter des réponses nouvelles aux besoins
d'accompagnement**

**Axe 3 : Développer des synergies autour de l'information et de la
coordination propices à l'installation d'une culture de l'autonomie**

**Axe 4 : Organiser le pilotage de la politique départementale de
l'autonomie**

Fiche action n°1 : Développer et soutenir des actions spécifiques d'aide aux aidants

➤ Objectifs : Permettre le repérage précoce des situations des aidants en difficulté
Développer des actions adaptées aux besoins des aidants
Sensibiliser, mieux informer et communiquer sur cette thématique

▪ Actions réalisées :

- Poursuite de la mise à jour des actions individuelles et collectives en direction des aidants familiaux pour personnes âgées et handicapées sur la page Internet du site du Département : mise à jour en septembre 2021 (Janvier à décembre 2020 : 1 494 pages vues),
- Publication en août 2021 d'un appel à candidatures pour financer des actions de soutien et d'accompagnement des aidants (soutien psychosocial individuel et collectif, formation) dans le cadre de la section IV (enveloppe financière de 39 280 € sur 2020-2021),
- Travail de partenariat avec l'ARS et les caisses de retraite sur l'état des lieux sur les actions menées et direction des aidants familiaux pour la mise à jour du programme coordonné de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA).

▪ Actions à effectuer :

- Mettre en place un groupe de travail avec les partenaires et des représentants du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) pour poursuivre le déploiement d'actions de soutien et d'accompagnement des aidants,
- Formaliser les outils d'information (en lien avec le guide pratique pour les seniors) et développer une campagne de communication en direction des aidants familiaux,
- Lancer la réflexion sur le repérage des aidants en difficulté et structurer la démarche.

Fiche action n°2 : Structurer le repérage des fragilités des personnes âgées et des personnes handicapées

➤ Objectifs : Améliorer le repérage des situations de fragilité pour agir en prévention
Structurer le travail en réseau des acteurs en fonction des ressources du territoire

▪ **Actions réalisées** :

- Première réunion du comité de pilotage, animée par la Plateforme Territoriale d'Appui (PTA) sur le repérage de la fragilité en septembre 2021 (objectifs et présentation de la démarche, état d'avancement du projet et démarrage de la structuration du repérage de la fragilité).

▪ **Actions à effectuer** :

- Poursuivre les travaux avec la PTA et l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du COPIL : lancement de la démarche, réunion de travail avec les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) et les filières gériatriques des Centres Hospitaliers, formation à la démarche ICOPE des partenaires déjà prêts pour lancer cette démarche, structuration du post-repérage).

Fiche action n°3 : Mettre en œuvre la nouvelle stratégie départementale relative à l'aide à domicile portée par les Services prestataires d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) autorisés (1)

- Objectifs :
- Structurer le secteur de l'aide à domicile
 - Garantir une couverture intégrale du Département par une offre de services habilitée afin de répondre aux besoins de publics vulnérables ou ayant de faibles revenus
 - Permettre des économies d'échelle et de fonctionnement et sécuriser la pérennité des services
 - Répondre aux besoins des usagers et renforcer la qualité des services

▪ Actions réalisées :

- Signature d'un avenant prorogeant d'un an la durée des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec les 10 SAAD ayant contractualisé avec le Département,
- Attribution d'une nouvelle enveloppe de 762 776,66 € versée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) sur 2021 dans le cadre du nouveau modèle de financement de ces services, aux 10 Services d'aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) ayant conclu un CPOM (valorisation des surcoûts d'intervention liés au profil des personnes prises en charge et aux caractéristiques du territoire d'intervention),

Fiche action n°3 : Mettre en œuvre la nouvelle stratégie départementale relative à l'aide à domicile portée par les Services prestataires d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) autorisés (2)

- Mise en œuvre des actions fixées dans la convention section IV conclue avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) :
 - ✓ Signature d'un avenant prorogeant d'une année la durée de cette convention, soit jusqu'au 31/12/2022,
 - ✓ Financement de groupes mutualisés d'analyse des pratiques professionnelles des Responsables de secteur (RS) : 3 projets retenus regroupant 15 SAAD pour un financement global de 4 080 € sur 2019-2020 – 11 séances organisées en 2020 et 30 personnes participantes,
 - ✓ Mise en œuvre de groupes mutualisés de formation sur la thématique du handicap à destination des Auxiliaires de Vie Sociale (AVS): 3 projets retenus pour un financement global de 43 020 € sur 2020-2021 – 16 séances organisées et 67 AVS formées sur 2020,
 - ✓ Mise en œuvre des temps de tutorat (6 projets retenus pour un financement global de 64 920 € avec un objectif d'accompagner 199 personnes tutorées en 2020-2021),
 - ✓ Financement d'actions pour promouvoir les métiers de l'aide à domicile (4 000 € par actions type forums, job dating) : 3 projets retenus en 2021 (Forum organisé par l'Association Atouts et Compétence le 21/10/2021 et deux actions organisées par l'ADMR),
 - ✓ Lancement en août 2021 de trois appels à candidatures en direction des SAAD : analyse de la pratique des responsables de secteur, actions de tutorat et actions de promotion des métiers de l'aide à domicile.

- Travail mené en partenariat avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et les SAAD sur les modalités d'intervention d'aide humaine préconisées par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH et le partage d'informations visant à améliorer les prises en charge : formalisation d'un guide à l'attention des services prestataires.

Fiche action n°3 : Mettre en œuvre la nouvelle stratégie départementale relative à l'aide à domicile portée par les Services prestataires d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) autorisés (3)

- Participation au groupe de travail piloté par l'Agence Régionale de Santé sur le rééquilibrage de l'offre en Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) sur le département,
 - Accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active pour le placement en emploi dans le domaine de l'aide à domicile mise en œuvre par l'ADMR (au 1^{er} juin 2021 : 74 personnes évaluées, 6 recrutements effectifs et 14 inscrits sur une session de formation). Poursuite du dispositif en 2022 et compléter par une offre similaire développée par le CCAS de La Rochelle,
 - Mise à disposition des services de la plateforme Emploi17 et organisation de forums en territoire,
- **Actions à effectuer :**
- Accompagner les SAAD pour la mise en œuvre de l'avenant 43 à la convention collective de la branche de l'aide à domicile, soumis à l'examen de l'Assemblée Départementale lors de la session d'automne
 - Soutenir le recrutement et communiquer sur les métiers de l'autonomie,
 - Renégocier les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens « 2^{ème} génération » avec les 10 SAAD arrivant à échéance le 31/12/2022,
 - Poursuivre la professionnalisation et le soutien des responsables de secteur par l'organisation de formation sur le thème des situations complexes (financement dans le cadre de la convention section IV avec la CNSA),
 - Favoriser l'accompagnement des personnels chargés du recrutement dans une démarche professionnalisante et promouvoir les métiers du domicile (financement dans le cadre de la convention section IV avec la CNSA).

Fiche action n°4 : Encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées et des personnes handicapées dans la société (1)

- Objectifs : Favoriser et former les personnes âgées et handicapées à l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et la Communication (NTIC)
Poursuivre l'adaptation des logements et de l'habitat afin de favoriser le maintien à domicile ou le développement de l'accueil familial
Poursuivre les politiques de soutien et d'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs
Faciliter le transport des personnes âgées et handicapées

- **Actions réalisées** :

- Lancement de l'appel à candidatures en janvier 2021 dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) pour financer des actions de prévention en direction des personnes âgées ou en Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes : 936 652 € en 2021 (dont 436 985 € pour les actions collectives pour les personnes âgées à domicile, 150 170 € pour les actions collectives en EHPAD et 349 497 € pour les résidences autonomie).
- Information sur les ateliers proposés sur le site Internet du Département

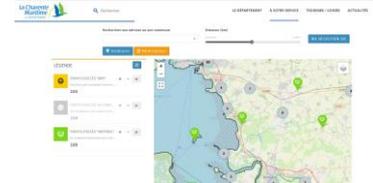
L'ACCÈS AUX NOUVELLES TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (NTIC)

- Financement d'ateliers informatiques dans le cadre de la CFPPA : 72 225 € en 2020 (558 bénéficiaires) et 67 820 € en 2021.
- Coordination entre le déploiement des actions sur la thématique de l'informatique en lien avec le schéma directeur sur l'inclusion numérique porté par le Département et les missions confiées aux coordonnateurs autonomie.

Fiche action n°4 : Encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées et des personnes handicapées dans la société (2)

▪ Actions réalisées dans le cadre du schéma directeur sur l'inclusion numérique

- Permanences numériques dans les collèges, organisées à titre expérimental depuis 2019 dans 5 collèges (suspendues en raison de la crise sanitaire) : permanences ouvertes à tous et fréquentées en particulier par des personnes retraitées au collège d'Archiac.
- Mise en place d'une plateforme téléphonique pour répondre à distance aux personnes en difficulté avec le numérique (0 809 540 017). A noter, que depuis le mois de juin avec la dématérialisation de la demande de transport scolaire adapté pour les enfants handicapés, les familles en difficulté avec cette dématérialisation ont été incitées à contacter cette plateforme.
- Accompagnement numérique, en Délégation territoriale par un accompagnateur qualifié, des personnes en difficulté, dont les séniors, pour effectuer des démarches en ligne et faire valoir leurs droits (RSA, allocations familiales, santé, logement, Pass'Culture 17, Pronote, ...). Des permanences gratuites, réparties sur tout le département, sont proposées.
- Distribution de pass numériques (carnet de 100 € distribués pour financer de l'accompagnement au numérique).



Fiche action n°4 : Encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées et des personnes handicapées dans la société (3)

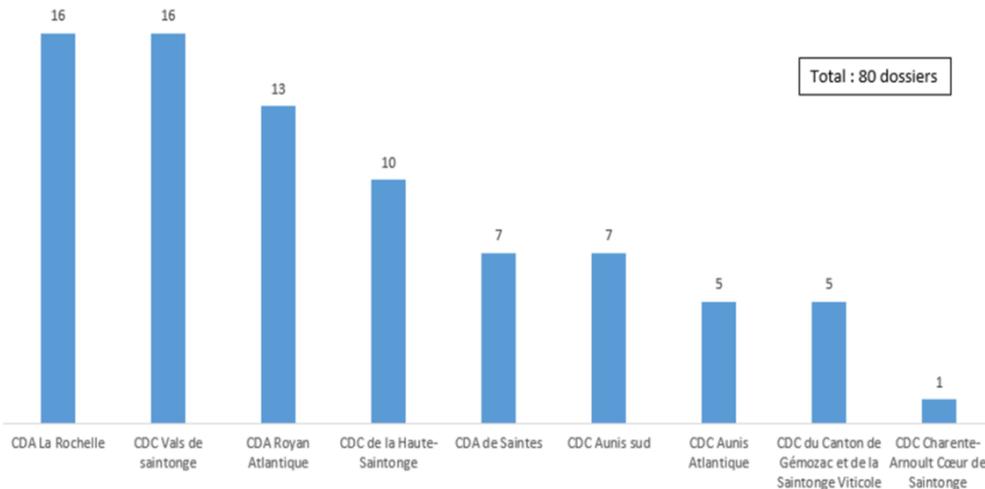
L'ADAPTATION DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT

- Mise en œuvre du programme d'intérêt général : 80 ménages accompagnés en 2020 pour la réalisation de travaux visant à améliorer l'accessibilité des logements pour un montant total versé par le Département de 102 281 €. Près de 80 % des dossiers concernent des ménages de plus de 70 ans.
- Mise en place depuis le 1^{er} janvier 2018 d'un accompagnement des propriétaires occupants aux ressources très modestes réalisant des travaux de rénovation énergétique couplés à des travaux visant au maintien à domicile : 10 dossiers en 2020 pour un montant total versé par le Département de 21 493 € (dont 18 000 € au titre du PIG et 3 493 € au titre de la MDPH).
- Mise en place depuis le 1^{er} janvier 2018 d'un accompagnement technique et financier pour la mise en accessibilité des logements des accueillants familiaux pour personnes âgées et handicapées : 10 dossiers en 2020 dont 6 validés pour un montant total versé par le Département de 4 990 €.
- Validation de projets dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie pour un montant total de 47 140 € pour l'année 2021 (notamment le dispositif « Ma maison à venir » et l'atelier animé par Soliha).
- Financement de l'aménagement du logement à travers la Prestation de Compensation du Handicap (les droits ouverts en 2020 concernent 108 bénéficiaires pour un montant total de 542 012 €) et à travers le fonds de compensation pour un montant de 7 148 € en 2020 (co-financement Département, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Etat et Mutualité Sociale Agricole).

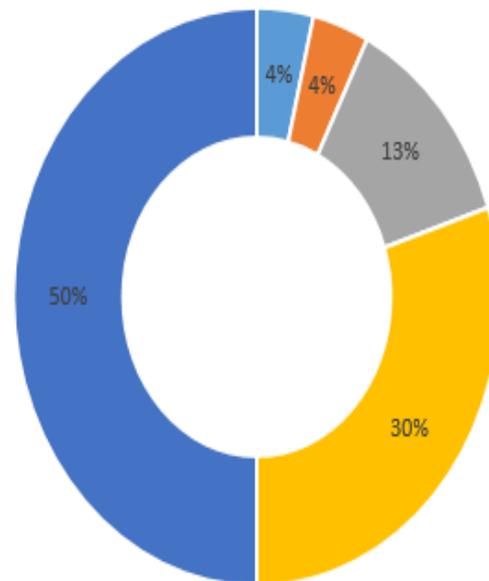
Fiche action n°4 : Encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées et des personnes handicapées dans la société (4)

L'ADAPTATION DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT

Répartition des dossiers « autonomie » par EPCI – Année 2020



■ 50 ans et moins ■ 51 à 60 ans ■ 61 à 70 ans ■ 71 à 80 ans ■ 81 ans et plus



Fiche action n°4 : Encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées et des personnes handicapées dans la société (5)

LA CULTURE ET LES LOISIRS

- La Médiathèque Départementale :

- Achats de livres gros caractères (9 000 €), des livres langue des signes française (500 €), livres jeunesse (Langue des signes française, dyslexie.. pour 500 €).
- Achat de 5 lecteurs de livres audio par la Médiathèque départementale Victor Stratus (2 000 €) adaptés aux personnes en situation de handicap.
- Projet commun « don de livres » pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées et handicapées et les accueillants familiaux.

- Les Archives Départementales :

- Equipement de la salle de lecture de La Rochelle d'une boucle magnétique destinée à l'accueil de personnes présentant une déficience auditive et prêt d'une loupe portable pour les personnes mal-voyantes.
- Accueil de 2 stagiaires en situation de handicap de l'institut Médico Educatif de Jonzac.



LA MÉDIATHÈQUE
DÉPARTEMENTALE



LES ARCHIVES
DÉPARTEMENTALES

Fiche action n°4 : Encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées et des personnes handicapées dans la société (6)

LE SPORT

- **Dans le cadre du développement du sport et handicap en 2020, le Département a voté une enveloppe de 33 000 €** répartie pour moitié entre le Comité départemental Handisport et le Comité départemental Sport Adapté.
- **Enveloppe de 12 000 € pour le soutien de 10 clubs** équestres à mettre en place une démarche d'accueil pour réaliser de l'équithérapie.
- **Aides pour des manifestations sportives départementales** comme le Ré tour Handisport, Open International de tennis Handisport.
- Financement de la Conférence des financeurs d'ateliers relatifs à l'activité physique et sport adapté : 114 430 € en 2021 (dont 26 actions en EHPAD pour un montant de 58 200 € et 56 230 € pour des personnes âgées à domicile).

Fiche action n°4 : Encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées et des personnes handicapées dans la société (7)

L'ENVIRONNEMENT ET LES LOISIRS

L' Asinerie est un site labellisé "Tourisme et Handicap". Mise à disposition d'un Véhicule hippomobile et visites guidées spécialisées possibles.

Le Parc de l'estuaire : Cheminement pour personne à mobilité réduite, banque d'accueil adaptée et installation de rampe d'accès. Exposition artistique en 2021 accessible aux malentendants et traduite en braille pour les non-voyants.

Le Marais aux oiseaux : Aménagements pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite, organisation d'un diaporama dans 9 maisons de retraites du bassin marennes Oléron (170 à 250 résidents / an).

La Pierre de Crazannes : Présentation du métier de carrier dans 4 EHPAD, atelier d'initiation à la sculpture et visites des carrières à des groupes de personnes handicapées.

Pour les 4 sites : places de parking pour personnes à mobilité réduite (PMR) sur ces sites gérés par le Département.



LES ÉCHAPPÉES
NATURE



L'ASINERIE DU BAUDET
DU POITOU



LE PARC DE
L'ESTUAIRE



LE MARAIS AUX
OISEAUX



LA PIERRE DE
CRAZANNES

Fiche action n°4 : Encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées et des personnes handicapées dans la société (8)

LE RÔLE DE CHARENTES-TOURISME

- 327 sites labellisés Tourisme et Handicap,
- Nouveau site Internet national : <http://tourisme-handicaps.org>,
- Nouveau magazine bimestriel national,
- Intervention de Charentes Tourisme auprès des étudiants pour les sensibiliser à la marque Tourisme et Handicap et à l'accessibilité et auprès des professionnels du tourisme en lien avec les offices du tourisme et lors du salon Atlantica en partenariat avec la fédération départementale de l'hôtellerie de plein air,
- Les trophées du Tourisme accessible : 2 nommés en 2020 (The Peak à Angoulins et les Logis de Simon à la Flotte en Ré) et 2 nommés en 2021 (Meublé « La Grange » à Surgères et l'Auberge de Jeunesse de Rochefort),
- Des nouveaux sites labellisés.

Les actions 2020/2021

Nouveau magazine bimestriel national

Mise en avant de structures labellisées en Charente-Maritime : Aquarium de La Rochelle, Rochefort Océan...

Marque Tourisme et Handicap

Tourisme & Handicaps



10

Quelques nouveaux sites labellisés

Marque Tourisme et Handicap



Visite adaptée
Musée de l'île d'Oléron



Plage de Boyardville



Hinétraire de promenade
St-Trojan les Bains



Aire de loisirs de Cabariot
(en cours de labellisation)



Plan d'eau de Bèlignon
(en cours de labellisation)

13

Fiche action n°4 : Encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées et des personnes handicapées dans la société (9)

▪ Actions à effectuer :

- Coordonner le déploiement des actions sur la thématique de l'informatique en lien avec le schéma directeur sur l'inclusion numérique porté par le Département,
- Poursuivre la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général 2018-2021 par le biais d'un avenant de prolongation (objectif annuel maintenu à 140 pour 2022 compte tenu de l'importance du nombre de demandes en 2020 – au lieu de 80 dossiers par an - sur le volet autonomie et 10 dossiers par an sur le volet « Mixte » (Autonomie + Energie),
- Poursuivre la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement technique et financier pour la mise en accessibilité des logements des accueillants familiaux pour personnes âgées et handicapées,
- Evaluer les actions mises en œuvre dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie,
- Projets (2022-2026) des archives départementales : adaptation du site internet aux personnes malvoyantes, visites guidées à destination des personnes mal voyantes sur le site de La Rochelle, réalisation d'ateliers de généalogie et paléographie, réalisation d'un atelier mémoire avec des résidents d'un EHPAD en lien avec l'établissement sur la base de leurs archives, réalisation d'une plaquette des archives en FALC (Facile A Lire et à Comprendre),
- Mener une réflexion sur des modalités de transport alternatives.

Rappel des axes

Axe 1 : Bien vivre à domicile

Axe 2 : Apporter des réponses nouvelles aux besoins d'accompagnement

Axe 3 : Développer des synergies autour de l'information et de la coordination propices à l'installation d'une culture de l'autonomie

Axe 4 : Organiser le pilotage de la politique départementale de l'autonomie

Fiche action n°5 : Encourager les solutions d'accueil en habitat inclusif (1)

- Objectifs : Développer l'habitat inclusif dans le département de la Charente-Maritime
Lutter contre l'isolement social et la désinsertion et favoriser le libre choix du lieu de vie
Inclure les personnes en situation de handicap dans la cité

▪ Actions réalisées :

- Séance plénière du 18 septembre 2020 de la Conférence des financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, élargie à l'habitat inclusif et examens des 18 projets présentés suite à l'appel à candidatures lancé en juin 2020 : 12 retenus et 6 refus de labellisation et de financement.
- Notification des décisions en novembre 2020 des projets labellisés et attribution des financements habitat inclusif octroyés par l'Agence Régionale de Santé et réponse aux porteurs de projet non retenus :

4 dossiers ont été labellisés et retenus par l'Agence Régionale de Santé au titre du forfait Habitat Inclusif 2020 : ADEI site Jonzac, Fondation Diaconesses de Reuilly, Habitat et Humanisme et l'Association Le Club des Six.

8 dossiers ont été labellisés sans financement : ADEI sites de Périgny et St Jean d'Angély, ADMR, Ages et Vie, APAJH 17, CIAS Marennes, Association Emmanuelle et TREMA.

▪ Actions à effectuer :

- Réflexion sur la mise en œuvre de la nouvelle prestation intitulée aide à la vie partagée

Fiche action n°5 : Encourager les solutions d'accueil en habitat inclusif (2)

Projets labellisés avec un financement de l'ARS

NOM DU PORTEUR	LIEU DU PROJET	PUBLIC ACCUEILLI	Nombre de logements (habitants)	SITUATION	Label Habitat Inclusif	Forfait Habitat Inclusif	COMMENTAIRES
Fondation Diaconesses de Reuilly	Etaules	PA/PH	16	Centre bourg	OUI	OUI	Visite réalisée le 17/06/2021
Association Habitat et Humanisme 17/79	Royan	PA/PH	11	Urbain	OUI	OUI	Visite réalisée le 17/06/2021
Association "Club des six"	Saint Augustin/mer	PH	7	Centre bourg	OUI	OUI	Visite conformité du SAAD par le CD
Association ADEI	Jonzac	PH	4	Périurbain	OUI	OUI	Visite le 01/07/2021 du site de Jonzac

Fiche action n°5 : Encourager les solutions d'accueil en habitat inclusif (3)

Projets Habitat Inclusif labellisés en 2020 sans financement

NOM DU PORTEUR	LIEU DU PROJET	PUBLIC ACCUEILLI	Nombre de logements (habitants)	SITUATION	Label Habitat Inclusif	Forfait Habitat Inclusif	COMMENTAIRES
Age et Vie gestion (SAS)	Chevanceaux	PA	16	Centre bourg	OUI	NON	Visite conformité le 27/05/2021 du SAAD autorisé pour ce lieu de vie : ouverture en septembre 2021
CIAS Marennes	Marennes	PA/PH	15	Centre bourg	OUI	NON	Échéance 2022
Association Emmanuelle et le soutien du collectif Handi Saintes	Saintes	PH	10	Urbain	OUI	NON	Échéance : 2022
Association ADEI	Périgny	PH	10	Urbain	OUI	NON	Échéance : 2022

Fiche action n°5 : Encourager les solutions d'accueil en habitat inclusif (3)

NOM DU PORTEUR	LIEU DU PROJET	PUBLIC ACCUEILLI	Nombre de logements (habitants)	SITUATION	Label Habitat Inclusif	Forfait Habitat Inclusif	COMMENTAIRES
Association ADEI	Saint Jean d'Angely	PH	10	Centre bourg	OUI	NON	
APAJH 17	L'Houmeau	PH	13	Centre bourg	OUI	NON	Pose de la première pierre le 10/09/2021
Association TREMA	Saint Sauveur d'Aunis	PA/PH	8	Centre bourg	OUI	NON	
ADMR 17	Migré	PA/PH	6	Centre bourg	OUI	NON	

Fiche action n°6 : Développer et soutenir l'accueil familial (1)

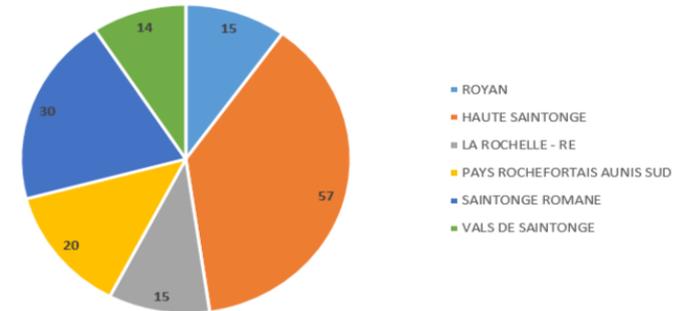
Début de mise en œuvre : 2018

- Objectifs :
- Développer l'accueil familial et trouver de nouveaux candidats
 - Valoriser le métier d'accueillant familial
 - Améliorer la qualité de la prise en charge à domicile
 - Réduire l'isolement des accueillants familiaux

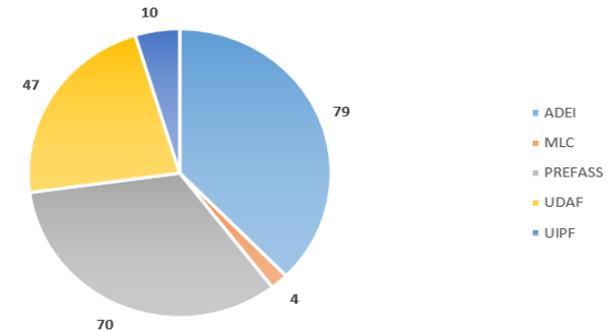
Au 1^{er} août 2021 : 361 accueillants familiaux pour 713 places agréées

- **151** accueillants familiaux pour personnes âgées pour 313 places agréées
- **210** accueillants familiaux pour personnes handicapées pour 400 places agréées

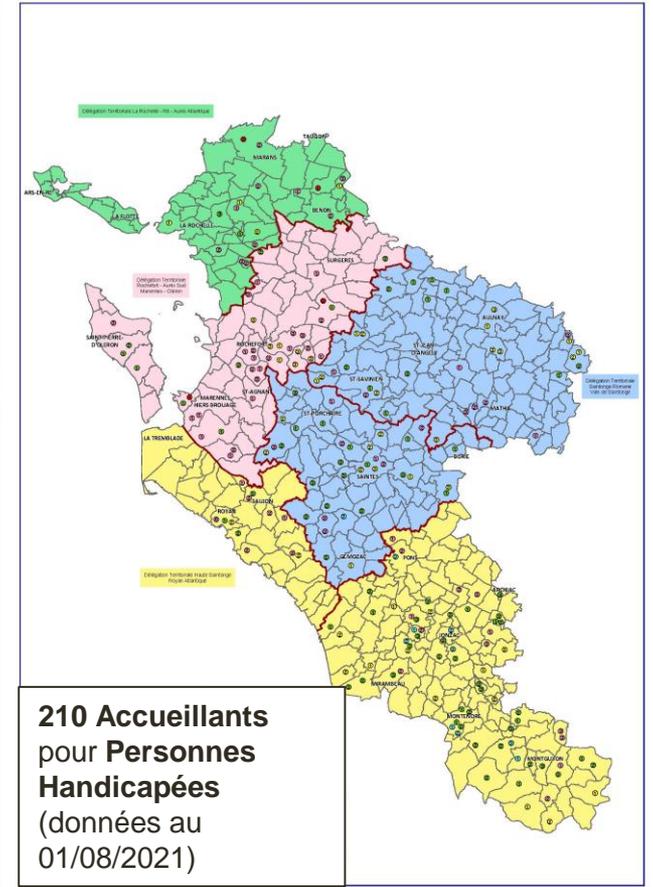
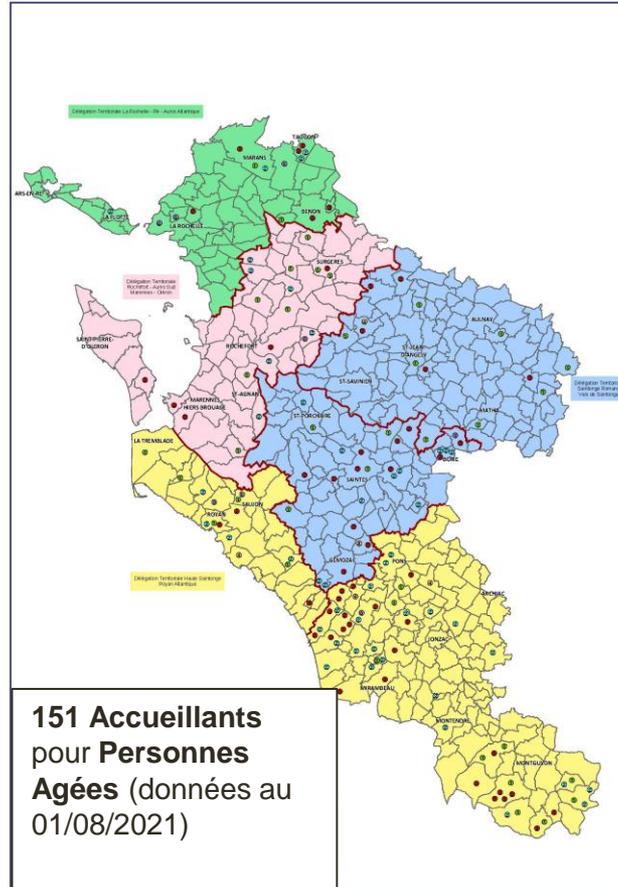
Nombre d'accueillants familiaux Personnes Agées
(au 01/08/2021)



Nombre d'Accueillants familiaux Personnes Handicapées
(au 01/08/2021)



Fiche action n°6 : Développer et soutenir l'accueil familial (2)



Fiche action n°6 : Développer et soutenir l'accueil familial (3)

▪ Actions réalisées :

- Poursuite des actions de communication et de promotion de l'accueil familial (nouveaux accueillants agréés : 30 en 2017, 27 en 2018, 27 en 2019, 12 en 2020) avec notamment la participation de la Direction de l'Autonomie à la manifestation Carrefour des Communes les 2 et 3/09/2021,
- Réalisation de visites de contrôle avec les médecins départementaux dans le cadre de l'amélioration des pratiques professionnelles des accueillants familiaux (24 visites sur la période 2020 à août 2021),
- Organisation de la formation initiale et continue des accueillants familiaux (146 accueillants présents lors de 28 journées organisées en 2020),
- Développement d'un partenariat avec un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « La Coralline » au Gua pour organiser des stages d'observation pour les accueillants familiaux pour personnes âgées nouvellement agréés,
- Renouvellement en cours du marché public des formations continues avec de nouvelles thématiques demandées : "communiquer avec les nouveaux outils de communication et de collaboration", "La boîte à outils Bien-être de l'accueillant familial", "Accompagner de jeunes handicapés sortant d'établissements collectifs" ainsi que la reprise des ateliers d'analyse de la pratique pour 2022,
- Mise en place d'une opération "Don de livres" (Action commune avec le Schéma Départemental de lecture publique) à destination d'un panel d'Accueillants familiaux.

Fiche action n°6 : Développer et soutenir l'accueil familial (4)

▪ Actions à effectuer :

- Relancer une campagne de communication sur le métier d'accueil familial et valoriser ce type d'hébergement,
- Organiser en 2022 d'un nouveau temps fort dédié à l'accueil familial afin de proposer des animations adaptées aux personnes âgées et handicapées accueillies, favoriser le répit et lutter contre l'isolement des accueillants familiaux et communiquer sur le métier d'accueillant familial (« les jeudis de l'accueil familial »),
- Développement de partenariat entre les gestionnaires de structures pour adultes handicapés pour organiser des stages d'observation en direction des accueillants familiaux pour personnes handicapées nouvellement agréés,
- Rédiger un cahier des charges départemental pour expérimenter le dispositif d'accueil familial regroupé,
- Poursuivre la structuration des outils d'amélioration de l'accueil familial (guide sur le rôle de l'accueillant familial, mise en place d'une formation spécifique, visite des médecins départementaux donnant lieu à des courriers de préconisations),
- Développer l'hébergement temporaire et l'accueil de jour en famille d'accueil,
- Organiser la prise de congés des accueillants familiaux.

Fiche action n°7 : Favoriser la fluidité des parcours, les transitions et répondre aux situations complexes (1)

- **Objectifs** : Faciliter le développement de solutions d'accueil souples et transitoires permettant des allers-retours entre le domicile et les établissements
Faciliter le passage à l'âge adulte des jeunes en situation de handicap et l'intégration dans des modes d'accueil adaptés,
Anticiper la transition à l'âge adulte des jeunes, ayant une double orientation ASE/MDPH
Améliorer la qualité de réponse aux demandes des usagers (solutions souples et adaptées pour les jeunes et les personnes handicapées vieillissantes)

- **Actions réalisées** :
 - Poursuite du déploiement du dispositif Réponse Accompagnée pour Tous (RAPT) :
 - * En 2020-2021 : 47 000 € ont été financés par le Département, relatifs à 3 Plans d'Accompagnement Globaux (PAG)
 - * En 2021 : 12 demandes et 16 Plans d'Accompagnement Global (PAG) en cours
 - Evaluation en 2021 des 2 unités de 8 lits réservés à des Personnes Handicapées Vieillissantes (PHV) en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « Résidence de Beaulieu » à Puilboreau et « Les Champs du Noyer » à Saint Sauveur d'Aunis,
 - Financement de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie auprès de 4 résidences autonomie développant un projet en direction des personnes handicapées vieillissantes : 63 864 € en 2021 (montant identique en 2019 et 2020) visant à financer des actions d'accompagnement de ce public et la formation du personnel sur cette thématique (34 PHV en Résidences Autonomie).

Fiche action n°7 : Favoriser la fluidité des parcours, les transitions et répondre aux situations complexes (2)

- Poursuite du fonctionnement de la commission 16-20 ans instaurée en juin 2019 pour accompagner la transition des jeunes par les services concernés et anticiper leur passage à la majorité

Situations examinées au sein de la commission							
	DT La Rochelle- Ré Aunis Atlantique	DT Rochefort- Aunis Sud- Marennes-Oléron	DT Saintes	DT Vals de Saintonge	DT Royan Atlantique	DT Haute Saintonge	Total
2019	4	5	3	3	0	0	15
2020	8 (dont 4 nouvelles)	6 (dont 2 nouvelles)	8 (dont 5 nouvelles)	4 (dont 2 nouvelles)	5	3	34 (dont 21 nouvelles)
1er trimestre 2021	5 (dont 2 nouvelles)	3 (dont 1 nouvelle)	12 (dont 4 nouvelles)	0	7 (dont 2 nouvelles)	5 (dont 3 nouvelles)	32 (dont 12 nouvelles)
Total	17 (dont 10 situations différentes)	14 (dont 8 situations différentes)	23 (dont 12 situations différentes)	7 (dont 5 situations différentes)	12 (dont 7 situations différentes)	8 (dont 6 situations différentes)	81 (dont 48 différentes)

12 situations sur les 48 présentées depuis 2019 où le dossier est clôturé donc il en reste 36 en file active dont 4 qui n'ont pas nécessité d'actualisation en 2021.

- Développement sur les modalités d'accueil innovantes pour les jeunes adultes handicapés : reprise progressive des stages en structures selon les règles de financement des stages validées par le Département et l'Agence Régionale de Santé.
- Recours au temps partiel en ESAT pour les plus jeunes afin de favoriser leur intégration dans la vie active : réflexion sur la question du temps libéré et de la prise en charge en foyer d'hébergement

SUIVI DES JEUNES EN AMENDEMENT CRETON (09/2021)

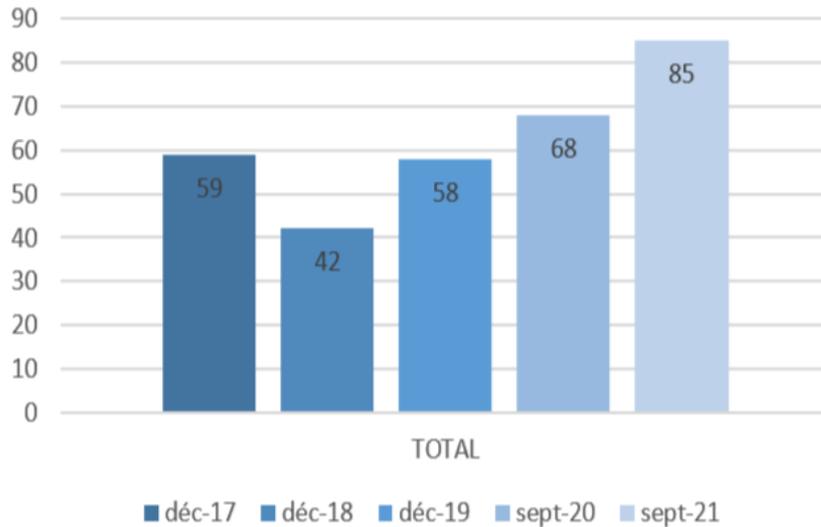
Nombre total de
personnes = **85**

AGE	NOMBRE DE PERSONNES
20	53
21	16
22	10
23	4
24	0
25	2
TOTAL	85

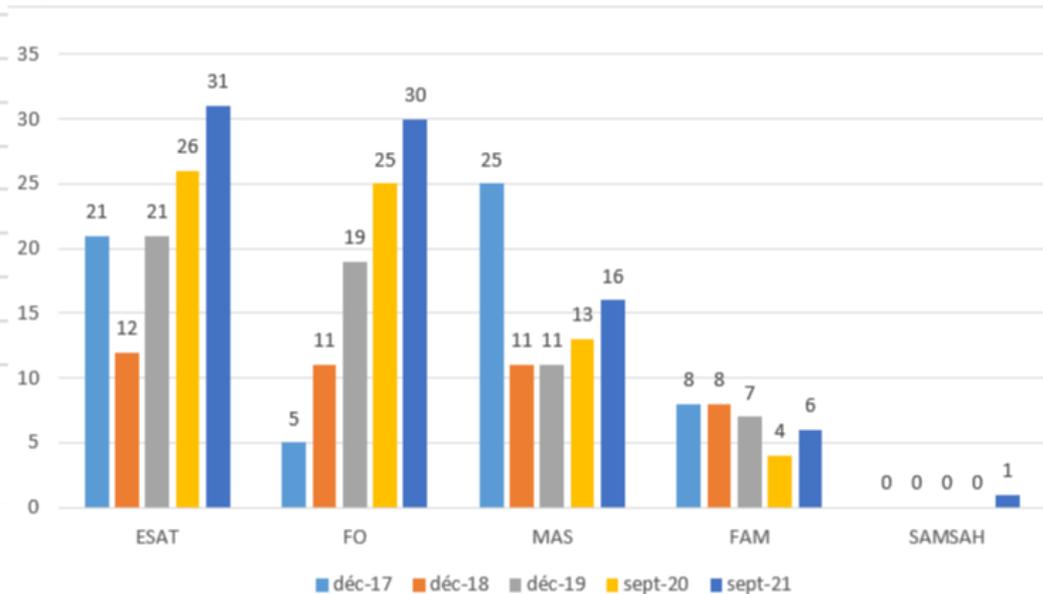
Amendement Creton par EMS au total
ESAT : 31
FO : 30
FAM : 6
MAS : 17
SAMSAH : 1

Evolution des jeunes plus de 20 ans maintenus en IME Amendement CRETON - MDPH – Données de septembre 2021

Evolution de 2017 à 2021



Evolution de 2017 à 2021 par établissement



Fiche action n°7 : Favoriser la fluidité des parcours, les transitions et répondre aux situations complexes (3)

- **Actions à effectuer :**

- Organiser une réunion d'information départementale sur la thématique de la transition adolescent-adulte avec les gestionnaires des établissements et services pour personnes handicapées, les organismes de protection des majeurs, la Caisse d'Allocations Familiales.
- Développer des modalités d'accueil innovantes et plus souples pour les jeunes adultes handicapés
- Développer l'hébergement temporaire en structure comme relais à l'accueil de la personne
- Poursuivre l'action transition enfant-adulte (sensibilisation des équipes « enfance » des IME/ITEP)

Fiche action n°8 : Poursuivre l'adaptation de l'offre aux besoins des personnes handicapées (1)

- Objectifs : Adapter l'offre d'accueil aux besoins des personnes handicapées
Développer des solutions d'accueil à destination des personnes ayant des troubles psychiques et cognitifs et former les professionnels à l'accompagnement de ces personnes

- Actions réalisées :
 - Finalisation des Contrats pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2^{ème} génération 2021-2025 : 6 gestionnaires pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2020 (10 CPOM dont 3 conjoints pour un total de 35 structures) et avec 14 gestionnaires pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2021 (16 CPOM dont 8 conjoints pour un total de 41 structures),
 - Rôle de l'Observatoire de la Maison Départementale des Personnes Handicapées :
 - Suivi exhaustif des orientations médico-sociales (admissions et inscription en liste d'attente)
 - Outil d'analyse des besoins sur les territoires
 - Comité de suivi des listes d'attente en ESAT en mars 2021.
 - Publication en juillet 2021 du calendrier d'appel à projets conjoint avec l'ARS informant du lancement d'un appel à projets pour la création d'un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) de 45 places,
 - Planning prévisionnel : formalisation du cahier des charges pour une publication en octobre, date limite de dépôt des projets en janvier 2022, ouverture du service en juin 2022.

L'évolution des capacités (2015-2021) des établissements et services pour les personnes handicapées

CATEGORIE DE STRUCTURES	Evolution des capacités autorisées entre 2015 et 2021						
	Redéploiements dans le cadre des CPOM						
	secteur personnes handicapées						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
FH ESAT	485	428	386	371	366	366	364
FOH-FOJ	681	710	772	778	778	778	782
SAVS	416	435	448	448	448	448	458
SAMSAH	121	121	121	123	123	123	123
SAFPH	239	243	233	233	233	233	233
FAM	185	185	212	214	214	214	214
MRS	54	57	79	79	83	84	84
EHPAD Spé	96	96	96	96	96	96	96
TOTAL	2 277	2 275	2 347	2 342	2 341	2 342	2354

FH ESAT : Foyer d'Hébergement (FH) pour Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT)

FOH-FOJ : Foyer occupationnels d'Hébergement (FOH) et d'accueil de jour (FOJ)

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SAMSAH: Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

SAFPH : Service chargé du suivi social et médico-social de l'accueil familial pour personnes handicapées

FAM: Foyer d'accueil médicalisé (FAM)

MRS : Maison de Retraite Spécialisée

EHPADS: Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Spécialisé

Création entre 2018 et 2021 de 10 lits-places FO, 10 places SAVS, 2 places SAMSAH, 2 lits FAM, 5 lits MRS et redéploiement de 22 lits FH ESAT

La répartition des lits et places en Etablissements et Services pour Personnes adultes Handicapées au 1^{er} septembre 2021

Nombre TOTAL de structure	CATEGORIE DE STRUCTURES	CAPACITE TOTALE INSTALLEE - 01/09/2021 PAR CATEGORIE DE STRUCTURE				
		Hbgt perm	Hbgt Temp	Acc de Jour	Service	TOTAL
15	<i>FH d'ESAT</i>	361	3	0	0	364
23	<i>FOH - FOJ</i>	657	12	113	0	782
13	<i>SAVS</i>	0	0	0	458	458
5	<i>SAMSAH</i>	0	0	0	123	123
5	<i>SAFPH</i>	0	0	0	233	233
9	<i>FAM</i>	192	9	13	0	214
5	<i>MRS</i>	83	1	0	0	84
4	<i>EHPADS</i>	96	0	0	0	96
79		1 389	25	126	814	2 354

- ❑ Redéploiements en cours dans le cadre des CPOM de deuxième génération (2020-2024 et 2021-2025) des installations complémentaires sont prévues en 2022 et 2023
- ❑ Ouverture différée au dernier trimestre 2022 de la Maison de Retraite Spécialisée (MRS) Résidence Angély à Saint Jean d'Angély (19 lits autorisés et non installés) géré par le Centre Hospitalier de Saintonge

Fiche action n°8 : Poursuivre l'adaptation de l'offre aux besoins des personnes handicapées (2)

▪ Actions à effectuer :

- Créer des lits de Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) : attente du positionnement de l'Agence Régionale de Santé,
- Envisager la création d'unités d'accueil pour personnes avec un handicap spécifique (troubles du spectre autistique notamment) dans les structures existantes et adapter les projets d'établissement aux besoins individuels :
 - restructuration et extension du Foyer Occupationnel (FO) autisme de Saint-Savinien programmée au CPOM ADEI,
 - création de 14 lits de Foyer Occupationnel (FO) à Surgères avec projet adapté, programmée au CPOM de l'UNAPEI.
- Contribuer à l'accompagnement des personnes ayant des troubles psychiques en lien avec l'Agence Régionale de Santé,
- Inciter les structures à former les professionnels à l'accompagnement d'un public spécifique avec handicap(s) associé(s) ou à l'accompagnement du vieillissement des personnes handicapées.

Fiche action n°9 : Poursuivre l'adaptation de l'offre aux besoins des personnes âgées (1)

- **Objectifs** : Adapter l'offre à l'évolution des besoins des personnes âgées
Réduire les listes d'attente pour l'entrée en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)
Favoriser l'accès aux EHPAD aux personnes âgées de Charente-Maritime, notamment d'un point de vue financier

- **Actions réalisées** :
 - En 2020 : négociation et conclusion de 14 Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) tripartite (ARS/Département/gestionnaire) avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2021 et représentant 15 EHPAD et une résidence-autonomie avec un forfait soins.

- **Actions à effectuer** :
 - Finaliser les CPOM avec prise d'effet 1^{er} janvier 2020 et 1^{er} janvier 2021,
 - Négocier 12 CPOM représentant 23 établissements (17 EHPAD et 2 résidences autonomie, 1 petite unité de vie et 3 accueils de jour) en 2021,
 - Organiser de réunions de négociation du CPOM avec les 12 gestionnaires.

Fiche action n°9 : Poursuivre l'adaptation de l'offre aux besoins des personnes âgées (2)

- En 2019, habilitation partielle à l'aide sociale de 3 EHPAD privés lucratifs pour un total de 15 lits : Le jardin des Loges à Saint Bonnet sur Gironde (5 lits), les Jardins de Saintonge à Saint Genis de Saintonge (5 lits) et la Résidence le Littoral à Saint Augustin (5 lits) ;

Extension du nombre de lits habilités à l'EHPAD Le Louvois (ATASH) à Bourcefranc (+ 5 lits)

Extension de 5 lits de la capacité de l'EHPAD La Coralline, géré par le Centre Hospitalier de Royan

En 2021, augmentation du nombre de lits habilités à l'EHPAD Les Marronniers à Aigrefeuille (+28 lits).

Présentation du nombre de lits habilités à l'aide sociale par territoire (population de 2018) :

Territoires	EHPAD	
	Nb de lits habilités	taux équipements
LA ROCHELLE-RE-AUNIS-ATLANTIQUE	905	35,32%
ROCHEFORT-AUNIS SUD-MARENNES OLERON	841	45,86%
ROYAN	177	12,54%
SAINTES	271	28,62
JONZAC	507	57,94%
SAINT JEAN D'ANGELY	471	64,52%
Total	3 172	37,94%

Fiche action n°9 : Poursuivre l'adaptation de l'offre aux besoins des personnes âgées (3)

- Appel à candidatures de l'Agence Régionale de Santé sur les EHPAD Pôle ressources de proximité (financement sur 3 ans) :
 - 3 projets retenus en 2017 pour un montant global de 205 560 €
 - Pas de dossiers retenus en 2018 sur les 8 dossiers déposés
 - 4 dossiers ont fait l'objet d'un avis favorable sur 9 candidatures en 2019 : 2 projets ont été retenus pour un montant de 303 000 €
- Appel à candidatures de l'Agence Régionale de Santé sur les IDE de nuit (financement sur 3 ans) : 1 projet en 2017 pour un montant global de 277 000 € et 1 projet en 2018 pour un montant de 600 000 € ; pas de candidatures en 2019 et en 2020.
- Appels à candidatures lancés en 2021 par l'Agence Régionale de Santé :
 - * Déploiement de 50 places d'Hébergement Temporaire d'Urgence en EHPAD en Nouvelle-Aquitaine (clôture le 30/08/2021) dont 9 lits en Charente-Maritime
 - * Expérimentation IDE de nuit en EHPAD ou à domicile en Nouvelle Aquitaine (clôture le 20/09/2021)
 - * SSIAD renforcé en Nouvelle Aquitaine (clôture le 25/10/2021)
 - * Un tiers-lieu dans mon EHPAD : appel à projet national (clôture le 8/11/2021)
- Appel à manifestation d'intérêt 2021 – crédits Prévention en EHPAD (clôture le 3/09/2021)
- Conformité délivrée pour le fonctionnement de 4 Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) pour une capacité de 50 places au sein de 4 EHPAD
 - **Actions à effectuer :**
 - Poursuivre l'adaptation de l'offre habilitée à l'aide sociale pour les personnes âgées
 - Continuer à accompagner les établissements dans l'évolution de l'offre de prise en charge pour favoriser l'intégration des publics spécifiques

La répartition des lits d'EHPAD au 1^{er} septembre 2021

Territoires des Délégations Territoriales	EHPAD								
	Habilités à l'aide sociale			Non habilités à l'aide sociale			TOTAL		
	autorisés	installés	à installer	autorisés	installés	à installer	autorisés	installés	à installer
La Rochelle Ré Aunis Atlantique	905	905	0	1 659	1 659	0	2 564	2 564	0
Rochefort Aunis Sud Marennes Oléron	856	841	15	993	993	0	1 849	1 834	15
Royan Atlantique	177	177	0	1 249	1 235	14	1 426	1 412	14
Saintes	271	271	0	692	676	16	963	947	16
Haute Saintonge	507	507	0	368	368	0	875	875	0
Vals de Saintonge	471	471	0	288	259	29	759	730	29
TOTAL	3 187	3 172	15	5 249	5 190	59	8 436	8 362	74

* Ne sont pas comptabilisés les 237 lits d'Unités de Soins de Longue Durée (USLD), ni les lits de maisons de retraite spécialisées non EHPAD comptabilisés depuis le 1^{er} janvier 2014 dans les statistiques des établissements pour personnes handicapées.

EHPAD	01/01/2016	01/09/2021
Lits autorisés	8377	8436
Lits installés	8117	8362
Lits à installer	260	74

- ❑ Au 1^{er} janvier 2016 : 181 lits disponibles, soit 2,3 % des lits installés
- ❑ Au 1^{er} août 2021 : 280 lits disponibles, soit 3,34 % des lits installés
Dont 58 lits disponibles à l'aide sociale
- ❑ Ouverture prévue en octobre 2021 de la reconstruction et l'extension (14 lits) de l'EHPAD Les Mimosas géré par le CCAS de La Tremblade,

Rappel des axes

Axe 1 : Bien vivre à domicile

Axe 2 : Apporter des réponses nouvelles aux besoins d'accompagnement

Axe 3 : Développer des synergies autour de l'information et de la coordination propices à l'installation d'une culture de l'autonomie

Axe 4 : Organiser le pilotage de la politique départementale de l'autonomie

Fiche action n°10 : Améliorer la lisibilité des dispositifs et préciser le rôle de chaque acteur en matière d'accueil et d'information sur les territoires (personnes âgées et handicapées) (1)

- Objectifs : Clarifier les rôles et les missions des différents acteurs en matière d'information des personnes âgées et des personnes handicapées
Organiser l'information générale des usagers sur les dispositifs à destination des personnes âgées et des personnes handicapées
- Actions réalisées :
 - Montée en charge des coordonnateurs autonomie sur les nouvelles missions confiées, et plus particulièrement :
 - Relais de l'information de premier niveau de la MDPH avec un travail de partenariat sur l'information et la formation de ces agents,
 - Information et accompagnement des aidants familiaux.
 - Poursuite du conventionnement avec les Centres Communaux d'Action Sociale de Rochefort et de La Rochelle pour la gestion d'un service d'accueil, d'information et d'accompagnement en territoire,
 - Travail sur les outils d'informations et de communication en direction des usagers et des professionnels : guide pratique pour les seniors,



Fiche action n°10 : Améliorer la lisibilité des dispositifs et préciser le rôle de chaque acteur en matière d'accueil et d'information sur les territoires (personnes âgées et handicapées) (2)

- Montée en charge du télé-service de la MDPH pour le dépôt de la demande : 1 403 dépôts de demande en ligne en 2020 (898 en 2019),
 - Information des référents handicap et les référents RSA de Pôle emploi,
 - Mise en place d'une collaboration avec les nouveaux dispositifs (Assistants de parcours de vie).
- **Actions à effectuer :**
- Poursuivre la montée en charge des coordonnateurs autonomie sur les nouvelles missions confiées sur le volet notamment sur le repérage de la fragilité et des aidants en difficultés, information sur l'adaptation du logement et aide techniques dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie..;
 - Organiser le plan de communication sur le rôle du coordonnateur autonomie en direction des usagers, des partenaires et des collectivités : consolidation des outils existants (guide pratique pour les seniors et supplément en direction de aidants familiaux, dépliant de communication).

Fiche action n°11 : Améliorer l'articulation entre les dispositifs de coordination pour les personnes âgées et les personnes handicapées (CLIC, MAIA,PTA) et travailler la notion de référent de parcours pour les personnes âgées

- **Objectifs :** Clarifier et harmoniser le cadre d'intervention des différents intervenants en matière de coordination gérontologique dans le département
Renforcer la qualité de service et améliorer le parcours des personnes âgées et handicapées
Favoriser l'organisation opérationnelle en matière de coordination, l'identification d'un référent de parcours pour les personnes âgées

▪ **Actions réalisées :**

- Sur le volet des personnes âgées : fiche action non amorcée et liée à la mise en œuvre de la fiche action précédente sur l'accueil et l'information.
- Lancement de la Communauté 360 (personnes handicapées) : installation de la gouvernance et réflexion sur la structuration de niveau 2.

▪ **Actions à effectuer :**

- Améliorer l'articulation opérationnelle entre les dispositifs de coordination et notamment concrétiser la notion de référent de parcours pour les personnes âgées et les personnes handicapées

Fiche action n°12 : Partager l'information sur les situations et les outils d'évaluation entre professionnels (1)

- Objectifs : Construire un projet d'accompagnement de l'utilisateur cohérent et partagé entre les acteurs
Favoriser le partage d'une vision globale de la situation de l'utilisateur pour les différents intervenants
Limiter le nombre de questions ou d'informations demandées à l'utilisateur ou à sa famille de manière récurrente

- Actions réalisées :

- Déploiement de l'outil informatique PAACO Globule au sein des services autonomie en Délégation Territoriale pour favoriser le partage d'informations : 42 agents du Département formés au 31 mars 2021.
- Coordination entre le Département et les Caisses de retraite sur des évaluations partagées du niveau de dépendance.
- Projet de convention avec la MSA et la CARSAT : travaux préparatoires à la reconnaissance mutuelle des GIR.
- Formation des équipes d'évaluation de la MSA par les médecins départementaux.
- Participation des partenaires aux équipes pluridisciplinaire de la MDPH sur les thématiques de l'emploi (Service Public de l'Emploi, porteur du Dispositif Emploi Accompagné) et sur les situations complexes (Pôle de compétences et de prestations externalisées).



Fiche action n°12 : Partager l'information sur les situations et les outils d'évaluation entre professionnels (2)

▪ Actions à effectuer :

- Poursuivre la réflexion sur le partage des informations sur les évaluations entre les différents services.
- Favoriser le partage des informations sur le parcours de l'utilisateur entre les différents services (outils existants...).
- Développer les transmissions des flux relatifs aux droits ouverts par la MDPH (CAF, Pôle emploi).

Fiche action n°13 : Développer la culture de l'accompagnement à l'autonomie

- **Objectifs :**
 - Favoriser une meilleure connaissance des acteurs, de leurs rôles et missions respectives
 - Favoriser le développement d'un discours commun et d'une culture partagée autour de l'autonomie par les différents acteurs
 - Favoriser les liens de complémentarité et les articulations entre les acteurs du domicile et les établissements / entre les secteurs médico-social et sanitaire
 - Mutualiser les ressources humaines et matérielles disponibles pour optimiser le service rendu à l'utilisateur

- **Actions réalisées :**
 - L'organisation d'actions a été fortement impactée par la crise sanitaire
 - Poursuite des actions déjà initiées : accompagnement des Personnes Handicapées Vieillissantes, stage d'immersion des accueillants familiaux au sein d'un EHPAD, travail avec les SAAD et la MDPH sur les prises en charge des adultes handicapés...

- **Actions à effectuer :**
 - Organiser une journée thématique rassemblant l'ensemble des acteurs en associant notamment les acteurs de la santé mentale
 - Développer des mutualisations et des activités inter-établissements et services

Rappel des axes

Axe 1 : Bien vivre à domicile

Axe 2 : Apporter des réponses nouvelles aux besoins d'accompagnement

Axe 3 : Développer des synergies autour de l'information et de la coordination propices à l'installation d'une culture de l'autonomie

Axe 4 : Organiser le pilotage de la politique départementale de l'autonomie

Fiche action n°14 : Piloter la politique départementale en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées en s'appuyant notamment sur le schéma

- Objectifs : Mobiliser l'ensemble des partenaires impliqués dans la mise en œuvre des actions du schéma sur une base régulière
Préparer et porter les choix de la politique départementale en faveur de l'autonomie des personnes âgées et handicapées à partir des orientations générales définies par le Département
Réaliser les ajustements nécessaires en fonction de l'évolution du contexte

- Actions réalisées :
 - Contacts avec les Directions métiers, les Délégations Territoriales du Département, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, l'Agence Régionale de Santé et les autres partenaires sur la mise en œuvre du schéma
 - Réunion du comité de pilotage et du comité technique à programmer respectivement le 5 et 19 octobre 2021.

- Actions à effectuer
 - Suivre et évaluer l'exécution du schéma

Relevé des échanges

Axe 1 : Bien vivre à domicile :

- Il est souligné les difficultés de coordination sur les prises en charge qui relèvent des Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) et des infirmiers libéraux. Le manque de places en SSIAD peut conduire des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) à assurer des soins techniques qui ne relèvent pas de leurs compétences.

L'Agence Régionale de Santé a piloté en 2021 un groupe de travail sur le rééquilibrage de l'offre en SSIAD sur le Département, pour mieux répondre aux besoins. L'ARS propose de poursuivre ces travaux avec un temps d'échanges avec le syndicat des infirmiers et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

- Sur le repérage de la fragilité:

3 gestionnaires de services polyvalents d'aide et de soins à domicile implantés sur le territoire Nord de la Charente-Maritime travaillent sur ce projet (dans le prolongement des actions développées sur le repérage post-confinement) : l'association A2mains, l'association l'Escale et le Centre Communal d'Action Sociale de La Rochelle. Une formation sur la démarche ICOPE est en cours auprès des bénévoles de l'Association Générations Mouvement.

Relevé des échanges

Axe 1 : Bien vivre à domicile :

- Il est indiqué que la Prestation de Compensation du Handicap ne valorise pas la prise en charge des personnes avec des troubles psychiques.

Il est rappelé que la PCH est une prestation légale et que les critères d'éligibilité sont définis dans la réglementation. Une expérimentation sur le sujet a démarré dans 3 départements (dont la Gironde) pour réfléchir sur l'ouverture des critères d'éligibilité à la PCH, et une éventuelle prise en compte des troubles psychiques.

- Concernant le guide à destination des services d'aide à domicile :

la formalisation de ce support est le résultat d'un travail mené entre le Département, la MDPH et les SAAD pour une meilleure compréhension de l'évaluation réalisée par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH et améliorer le partage d'informations. L'objectif est de mieux informer les services sur la construction du plan d'aide et d'identifier les besoins de la personne, en amont de la prise en charge par le service.

Relevé des échanges

Axe 2 : Apporter des réponses nouvelles aux besoins d'accompagnement

- Sur le besoin de lits en unités d'hébergement pour les Personnes Handicapées Vieillissantes (PHV):
Le lancement d'un nouvel appel à candidature pour labelliser des unités d'hébergement pour les Personnes Handicapées Vieillissantes au sein des EHPAD sera étudié dans le cadre du vote du budget du Département pour l'année 2022.
- Accompagnement des soins dans les structures non médicalisées: Il est souligné le besoin d'un temps d'infirmier au sein des Maisons de Retraite Spécialisées et le manque de place en EHPAD pour accueillir des personnes handicapées.
Il est rappelé que les soins dans les MRS sont coordonnés en s'appuyant sur le droit commun et les soins de ville; par ailleurs, le travail sur l'accompagnement des personnes handicapées en EHPAD doit être poursuivi.
- Un nouvel appel à candidature pour financer des pôles ressources en EHPAD est envisagé sur 2022.

Relevé des échanges

Axe 2 : Apporter des réponses nouvelles aux besoins d'accompagnement

- Sur la question des stages : il est mentionné la difficulté d'organiser des stages dans une enveloppe financière contrainte par la conclusion des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens.

Nonobstant les difficultés rencontrées par les gestionnaires pour financer les stages, la MDPH rappelle que la multiplication des stages n'est pas demandée. Il est constaté que des jeunes peuvent être amenés à faire des stages plus longs que la période requise, et parfois sans admission à l'issue. C'est donc une question de fond sur les processus d'admission et la fluidité de parcours, sachant que ces jeunes ont déjà été orientés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et ont déjà réalisé des stages.

Il est proposé de reprendre cette thématique pour rappeler le cadre et le périmètre de ces stages avant et après l'orientation.

- Revalorisation salariale des personnels médico-sociaux:

Il est indiqué que les primes liées au Ségur impactent les budgets des structures sans pour l'instant être totalement financées par l'Etat et que tous les personnels ne sont pas concernés (écart entre les établissements PA et PH) et écarts entre les personnels au sein des mêmes structures ce qui génère des difficultés de management et des disparités de traitement dans un contexte de tension sur les recrutements.

Il est précisé que le Département attend des mesures d'arbitrages financiers au niveau national pour pouvoir se positionner et qu'il est particulièrement sensible et mobilisé sur ces questions qui impactent l'attractivité d'un secteur indispensable à l'accompagnement des personnes âgées et handicapées.

Relevé des échanges

Axe 3 : Apporter des réponses nouvelles aux besoins d'accompagnement

- Le dispositif de la communauté 360 :

Il s'agit d'une méthode de travail mise en place en mai 2021 sur notre département, portée par l'Agence Régionale de Santé, le Département et la MDPH en partenariat avec le Dispositif d'Accompagnement Concerté (DAC) Plateforme Territoriale d'Appui (PTA).

Plus de 100 situations ont été étudiées par les professionnels, avec une coordination avec les services de la MDPH et les différents acteurs du champ du handicap pour apporter des réponses adaptées. Aujourd'hui, les demandes principales sont liées à la crise sanitaire et des situations pour lesquelles une place en établissement est difficile à trouver.

- PAACO:

Le déploiement de l'outil PAACO globule se poursuit. Il est rappelé que celui-ci vise à favoriser le partage d'informations et le suivi des situations complexes.